

**RÉPONSE DU GROUPE ORANGE
À LA CONSULTATION PUBLIQUE DE L'ARCEP SUR
L'AMÉLIORATION DE L'INFORMATION APPORTÉE AUX
UTILISATEURS EN MATIÈRE DE COUVERTURE MOBILE ET
PROJET DE DÉCISION ABROGEANT LES DÉCISIONS DE
L'ARCEP N°2016 1678 DU 6 DÉCEMBRE 2016, 2020-0376 DU 31
MARS 2020 ET 2024-1220 DU 4 JUIN 2024**

4 JUIN 2026

VERSION PUBLIQUE

Version publique

Dans la suite du document, « Orange » désigne le Groupe Orange.

Question 1 : Avez-vous des observations concernant le projet de décision présenté dans la consultation publique ?

Orange ne s'oppose pas à la proposition de l'Arcep d'une carte voix/SMS sans mention de la technologie.

Orange ne s'oppose pas au protocole de mesure sans blocage de technologie qui devrait faciliter le contrôle des cartes.

Enfin, Orange soutient la fin de l'obligation de transmission de cartes 2G qui s'inscrit dans la fin de cette technologie.

Question 2 : Avez-vous des observations concernant l'arrêt de la publication de la carte 3G ?

Orange soutient la proposition d'arrêt de la publication de la carte internet mobile 3G par l'Arcep.

[SDA]

Question 3 : Avez-vous des observations concernant le remplacement de la carte 4G par une carte du service de données mobiles à « très haut débit » indépendante de la technologie utilisée ?

Orange ne s'oppose pas à cette proposition de l'Arcep de remplacement de la carte 4G par une carte du service de données mobiles à « très haut débit » indépendante de la technologie.

[SDA]

Question 4 : Ce protocole de vérification du service de « données mobiles » à très haut débit appelle-t-il des observations ?

Afin de vérifier l'accessibilité d'un service de données mobiles à très haut débit quelle que soit la technologie utilisée, le protocole envisagé par l'Arcep consisterait à vérifier

le téléchargement d'un fichier de 2 Mo en moins de 15 secondes, sans recourir à un blocage de technologie au niveau terminal.

[SDA]

Question 5 : Avez-vous d'autres commentaires à porter à la connaissance de l'Arcep en matière de publication d'informations relatives à la disponibilité des services mobiles (services voix/SMS et services de données) ?

Orange n'a pas d'autre commentaire à porter à la connaissance de l'Arcep en matière de publication d'informations relatives à la disponibilité des services mobiles.